



Présentation de la cellule protection de la ressource de Caux Seine agglo



Mélanie BROUTIN

Coordinatrice Protection de la Ressource, animatrice Hydraulique Douce  
Animatrice Hydraulique Douce  
Tél. : 02.32.84.00.35  
E-mail : m.broutin@cauxseine.fr



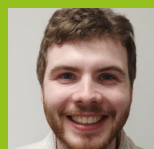
Abdessamad EL KADIRI

Animateur BAC  
Animateur BAC de Angerville-Bailleul / Saint-Maclou-la-Brière et de Becquet-Gruchet  
Tél. : 02.32.84.00.35  
E-mail : a.elkadiri@cauxseine.fr



Hugo LE GUENNIC

Animateur BAC  
Animateur BAC de Fauville-en-Caux et Maulévrier / Saint-Arnoult  
Tél. : 02.32.84.00.35  
E-mail : h.leguennic@cauxseine.fr



Adrien DUVAL

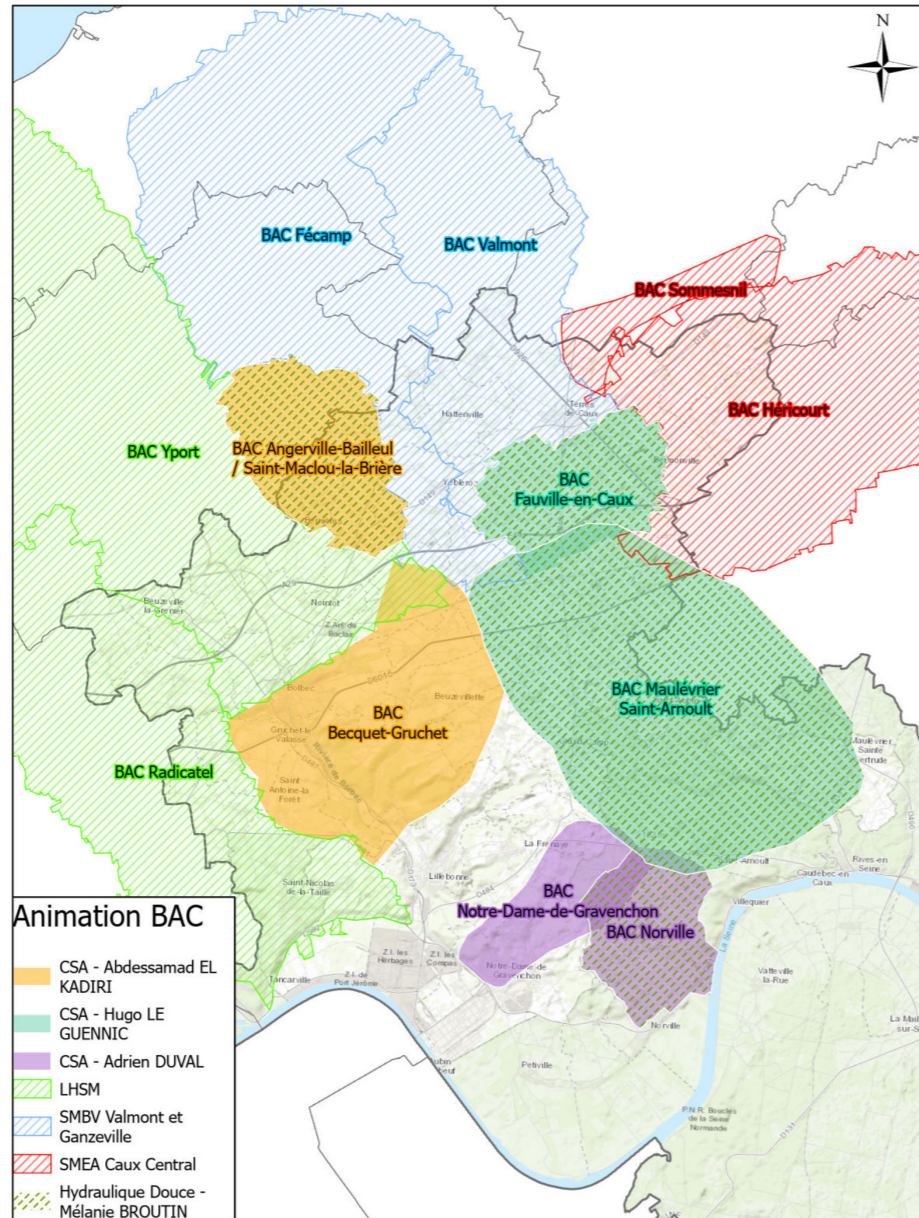
Animateur BAC  
Animateur BAC de Norville et Notre-Dame-de-Gravenchon  
Tél. : 02.32.84.00.35  
E-mail : a.duval@cauxseine.fr

## Aides départementales :

- Soutien aux petits investissements matériels dans les élevages
- Soutien aux petits investissements matériels pour la transformation et la commercialisation des produits fermiers
- Soutien aux petits investissements matériels en maraichage, arboriculture et horticulture
- Soutien aux petits investissements matériels à vocation sanitaire
- Aide aux travaux de plantation et restauration de haies bocagères/de talus (hors clos-masure)



Plus d'informations via le lien suivant : <https://www.seinemaritime.fr/docs/Guide%20des%20aides%20agricoles.pdf>



Pour plus de renseignements n'hésitez pas à contacter Mélanie BROUTIN, animatrice Hydraulique Douces, par téléphone au 02.32.84.00.35 ou par mail à l'adresse suivante : [m.broutin@cauxseine.fr](mailto:m.broutin@cauxseine.fr)

# Infos BAC

Bulletin d'informations du Bassin d'Alimentation des Captages de Becquet-Gruchet



## Comment maîtriser les graminées hivernales

La pression des graminées hivernales comme le ray-grass, le vulpin, les bromes, la folle-avoine, la vulpie, ... est de plus en plus forte dans les cultures hivernales (céréales, colza, ...). Cela peut s'expliquer par le travail simplifié du sol, les rotations courtes hivernales (colza-blé-orge), le développement de la résistance aux herbicides...

Pour maîtriser les graminées, trois leviers principaux sont identifiés :

**1) La rotation :** L'introduction de cultures de printemps ou d'été dans la rotation limite les fortes infestations de graminées hivernales, car la période d'implantation de ces cultures n'est pas en phase avec les périodes préférentielles de levée de ces adventices, ce qui les défavorise (rupture du cycle).

Une étude statistique réalisée en collaboration avec Arvalis sur les données SSP (Service de la statistique et de la prospective du ministère de l'Agriculture) de la campagne 2017, a démontré le bénéfice de l'introduction de cultures de printemps (comme le tournesol) dans les rotations pour gérer les graminées hivernales. Les résultats montrent qu'à partir de deux cultures de printemps dans la rotation, l'IFT des cultures d'hiver (colza, blé et escourgeon) baisse de 15 % par rapport à l'IFT obtenu après une rotation composée exclusivement de cultures d'hiver, et cette différence est statistiquement significative. L'effet est plus intéressant encore avec trois (- 25 %) puis quatre (- 39 %) cultures de printemps dans les cinq précédents.

**2) Le labour :** Le labour permet de « tamponner » les évolutions de flore : s'il n'est pas trop dressé, il enfouit une grande majorité du stock semencier superficiel, et remonte les graines jusqu'alors incapables de germer car trop profondes. Il élimine, par la même occasion, les adventices levées. Les graines de graminées perdent leur viabilité en profondeur beaucoup plus rapidement que les graines dicotylédones (leur Taux Annuel de Décroissance est bien plus élevé), si bien

que le labour occasionnel (tous les 3-4 ans, avant une céréale de préférence) peut s'avérer intéressant comme stratégie d'épuisement progressif de certaines espèces : bromes, vulpins, ray-grass...

Attention cependant, le labour peut aussi favoriser la remontée de graines viables de géranium et de crucifères, non négligeables en colza.

**3) Le déchaumage et les faux-semis :** Le déchaumage doit être réalisé avant la grenaison des adventices, par exemple dans la foulée de la récolte. Il peut stimuler la levée groupée de certaines espèces (bromes, ray-grass fin août-septembre, vulpins en septembre-octobre), à la faveur d'un temps humide et doux dans les jours qui suivent l'opération. On obtient alors le résultat recherché par la technique du faux-semis. En faisant lever les graminées en dehors des périodes de culture, les faux-semis permettent aussi de réduire leur stock semencier, en prenant soin bien sûr de détruire ces levées avant le semis de la culture suivante. Pour réussir les faux-semis, le travail du sol doit être superficiel (pas supérieur à 5 cm de profondeur), affiné (très émiétté) et bien rappuyé. Cependant, la réussite du faux-semis est très dépendante de la météo ! Si une pluie est nécessaire pour favoriser la levée des adventices, ce sont cependant des conditions sèches qui sont requises après la destruction mécanique des levées pour éviter que les graminées continuent de lever ensuite dans la culture.



# Conseils pour désherber les céréales semées tardivement

Pour réussir ses stratégies de sortie d'hiver, il faut prendre en compte la date de semis de sa parcelle, ainsi que l'historique de désherbage à l'automne et le niveau de salissement. Dans de rares cas où il y a impasse, le retournement de la culture pourrait être envisagé.

## Désherbage : adapter selon les dates de semis des parcelles

Deux grandes périodes d'implantations sont identifiées : les semis réalisés avant mi-novembre, actuellement au stade plein tallage, et ceux positionnés entre mi-novembre et janvier, aujourd'hui au stade 2-3 feuilles/début tallage.

Afin de préserver le rendement de la culture et optimiser l'efficacité des herbicides, l'objectif est de désherber avant le premier apport d'azote, à adapter en fonction des situations ci-dessous :

- dans le cas des semis précoces, avec un enherbement important des parcelles, les graminées sont parfois fortement développées et les solutions sont restreintes voire inexistantes ;
- pour les situations semées plus tardivement (fin novembre, décembre, janvier), le décalage de la date de semis et un labour dans un grand nombre de situations ont réduit considérablement le salissement en graminées. Néanmoins, les températures douces de décembre voire de fin janvier favorisent des levées tardives notamment de ray-grass. Pour ces applications de prélevée, on rappelle l'importance de l'humidité du sol pour une bonne efficacité et les conditions climatiques après traitement (pluies, amplitude thermique, et températures négatives). Il convient de nuancer cette possibilité en cas de semis réalisés dans de mauvaises conditions avec des grains en surface.

En résumé, pour les parcelles semées tardivement :

- Avant 3 feuilles : en cas de pression en graminées connue sur la parcelle et visible, l'usage de produits racinaires est permis en adaptant les doses (hors cas de produits non autorisés après le 31 décembre, vérifier les conditions d'usage).
- Après 3 feuilles et pression importante, basculer sur les produits foliaires de sortie d'hiver avec une base sulfonylurées.

## Seuil de retournement : arbitrer en fonction de la densité de plantes et/ou de la pression graminée

Dans les zones où l'excès d'eau s'est maintenu plusieurs jours ou semaines (mouillères, bords de parcelles), il est probable que l'ensemble des plantes ait disparu. Dans ce cas la zone sera à ressemer avec une culture adaptée.

Dans les parcelles affectées par un engorgement en eau durable et/ou l'apparition d'une croûte de battance, le taux de levée peut avoir été fortement abaissé. Dans ce cas, un comptage est nécessaire. On considère, en sols profonds, que 80 à 100 plantes/m<sup>2</sup> bien réparties constituent un seuil de maintien. Ce seuil de maintien tient compte des capacités de rattrapage des plantes (reprise du tallage, système racinaire en place et fonctionnel), mais aussi du surcoût engendré par le remplacement de la culture, ça n'assure évidemment pas l'atteinte d'un rendement maximum. Ce seuil est cependant à moduler en fonction du contexte de chaque parcelle :

- si la structure du sol a été dégradée lors de l'implantation, les capacités de rattrapage seront limitées ;
- si la parcelle est enherbée et non désherbée avec plus de 60-70 ray-grass/m<sup>2</sup>, la nuisibilité directe et indirecte sera telle que le remplacement de la culture est à envisager (ou sa valorisation en fourrage ou méthanisation avant épiaison des ray-grass) ;
- si la culture est conservée, le désherbage doit être réfléchi : une parcelle clairsemée risque de se salir rapidement, mais appliquer un herbicide sur des plantes fragiles et dans des conditions encore froides peut accentuer les dégâts. Le choix du produit et des conditions d'application sont donc primordiaux. Il est important de ne pas stresser davantage les plantes en appliquant une spécialité provoquant une phytotoxicité.

Attention : passer sur un sol ressuyé afin d'éviter tout tassement dans la parcelle !

Pour plus de renseignements n'hésitez pas à contacter Mélanie BROUTIN, animatrice Hydraulique Douces, par téléphone au 02.32.84.00.35 ou par mail à l'adresse suivante : [m.broutin@cauxseine.fr](mailto:m.broutin@cauxseine.fr)

# Pacte en faveur de la haie

Afin de mettre un coup d'arrêt à la destruction et la dégradation des haies observées depuis une cinquantaine d'années (estimation de - 20 000 km linéaire de haies par an en moyenne ces dernières années), le ministre de l'Agriculture et la secrétaire d'Etat en charge de la biodiversité ont présenté, le 29 septembre 2023, le Pacte en faveur de la haie. Ce pacte est structuré autour des convictions suivantes :

- > Les haies constituent un levier essentiel de la transition agroécologique. Elles participent à la rétention du sol et de la ressource en eau, procurent un effet brise vent créant des zones habitats refuges, en établissant des corridors écologiques et en séquestrant du carbone dans les arbres et dans les sols : elles ont donc des atouts écologiques, mais également agronomiques, indéniables.
- > Une meilleure valorisation des produits et services issus de la haie facilitera leur préservation et leur développement.
  - Impulsée par une croissance rapide des besoins en biomasse, cette approche patrimoniale et économique permettra de faire changer le regard des propriétaires et gestionnaires sur la valeur de leurs haies. Cette approche est indissociable du déploiement de garanties de gestion durable des haies pour éviter une dégradation future des haies, et assurer qu'elles puissent à la fois remplir leurs fonctions écologiques et un approvisionnement en quantité et en qualité sur le temps long.
  - La structuration des filières de production de plants d'une part, et de collecte et d'approvisionnement des produits issus des haies d'autre part, est également déterminante.

## Structure du Pacte : VI axes, 25 actions

**AXE I** Connaissance et planification des haies : recherche, observatoire

**AXE II** Richesse écologique des haies : plantation, trame verte, graines et plants, labels sur la haie

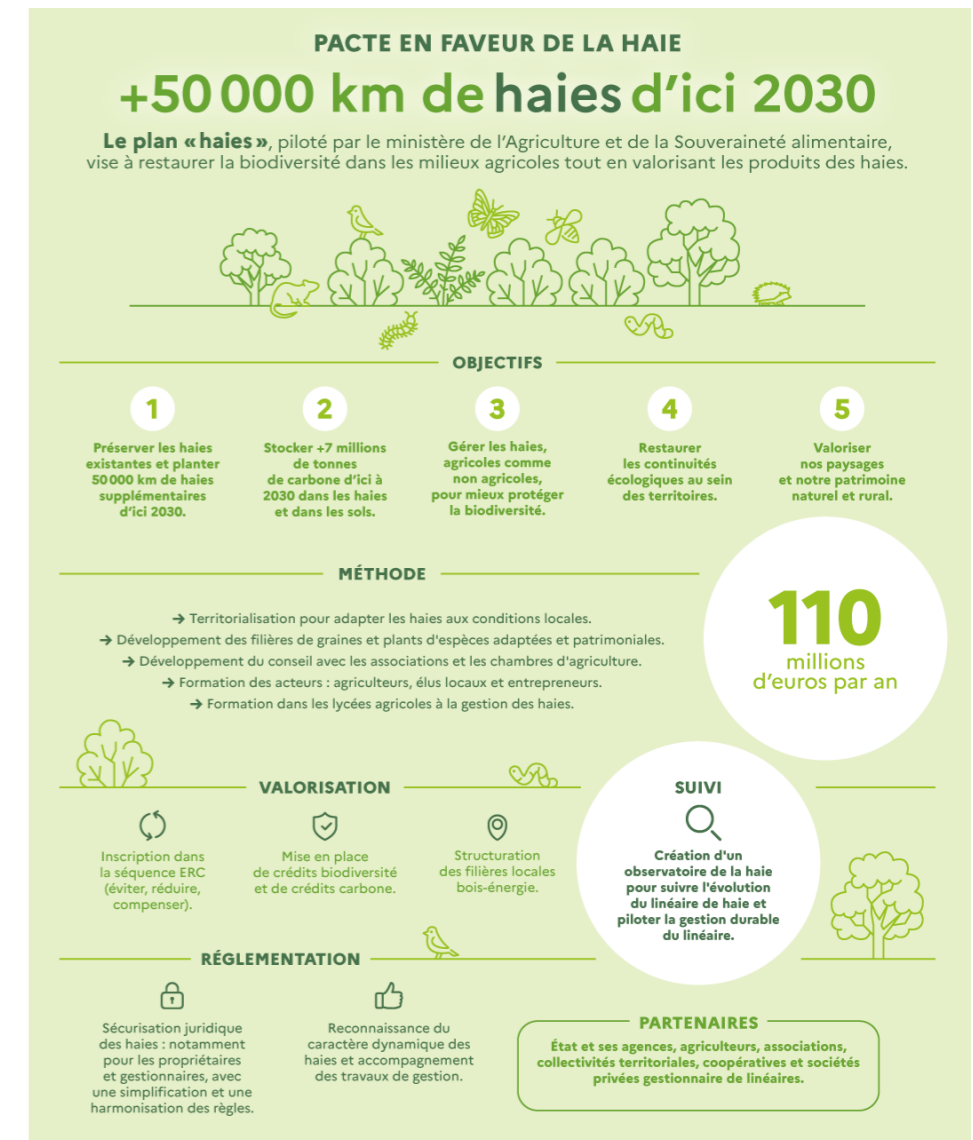
**AXE III** Valorisations économiques des haies : crédits carbone, biodiversité, structuration des filières

**AXE IV** Gestion des haies : conseil, formation

**AXE V** Simplification normative : harmonisation réglementaire, guichet unique

**AXE VI** Gouvernance : comité de pilotage, suivi, régionalisation

Ces 25 actions seront développées en feuilles de route déclinées régionalement dans un partenariat Etat-Région.



Pour plus de renseignements n'hésitez pas à contacter Mélanie BROUTIN, animatrice Hydraulique Douces, par téléphone au 02.32.84.00.35 ou par mail à l'adresse suivante : [m.broutin@cauxseine.fr](mailto:m.broutin@cauxseine.fr)